

PROVINCE DE QUÉBEC



**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÉGLEMENT**

est par la présente donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

---

Lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

---

**RÈGLEMENT # 2018-547 : RÈGLEMENT SUR LA CRÉATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

- Que ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 820, rue St-Alphonse, à Lac-aux-Sables, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et sur le site internet de la municipalité.
- Que ce type de règlement n'est pas soumis à la tenue d'un registre référendaire.
- Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LAC-AUX-SABLES, CE 13E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN 2018.



Valérie Cloutier, Adm.A, OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière